

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du 17 mai 2024 à 20h00 selon convocation en date du 13 mai 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M. BUSSIERE.

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à Monsieur VINCENT)  
M SIRIEIX

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M BUSSIERE

Délibération N°2024-033 : Aliénation de parcelles de terrain dans les sectionaux d'Enval

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que par courrier, Monsieur DENUNCQ lui a fait part de son intention d'acheter les parcelles cadastrées ZA 34 et ZA 36 au prix de 7 200 euros appartenant aux habitants de la section d'Enval. L'intéressé s'engage à supporter tous les frais afférents à cette vente.

Monsieur le Maire explique que cette section ne dispose pas de commission syndicale et qu'en vertu de l'article L. 2411-6 du code général des collectivités territoriales, la vente de tout ou partie des biens de section ou le changement d'usage est décidée par le conseil municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Décident d'engager la procédure de consultation des électeurs :
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles pour procéder à la consultation des électeurs de la section d'Enval pour la vente des parcelles cadastrées sous les numéros ZA 34 et ZA 36 à Monsieur DENUNCQ au prix de 7 200 euros.

Membres	13
Présents	11
Représentés	1
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 17 mai 2024.  
Au registre sont les signatures

